



Organisation De L'aviation Civile Internationale

**SEIZIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL AFI DE PLANIFICATION
ET DE MISE EN ŒUVRE (APIRG/16)**

(Kigali, Rwanda, 19-23 novembre 2007)

**Point 4.0 de l'ordre du jour : Questions relatives à la planification et à la mise en œuvre
de la navigation aérienne dans la Région AFI**

4.2 : Communications, Navigation et Surveillance

**PROPOSITION VISANT A CREER UN SOUS-GROUPE DU SPECTRE DES
FREQUENCES AERONAUTIQUES POUR LA REGION AFI**

(Note présentée par l' ASECNA)

RESUME

On trouvera dans la présente note un aperçu des mesures prises par l'ASECNA pour appuyer la position de l'OACI à la Conférence mondiale des radiocommunications 2007 (CMR-07).

Un atelier sur le thème "**CMR-07 : les enjeux pour le spectre des fréquences aéronautiques**" a été organisé par l'ASECNA à Dakar, du 6 au 8 février 2007, et suivi par des démarches auprès des Agences nationales de réglementation des télécommunications.

Les résultats de l'atelier, auquel ont participé des représentants de l'ensemble de la région, devraient être partagés, et des mesures de collaboration pourraient être proposées pour renforcer la place du spectre des fréquences aéronautiques dans la Région AFI.

La suite à donner par la réunion est indiquée au paragraphe 4

Point 7 de l'ordre du jour : Coopération technique

Aperçu des conclusions de l'Atelier sur la CMR-07 et les enjeux du spectre des fréquences aéronautiques

1. INTRODUCTION

La Conférence mondiale des radiocommunications 2007 (CMR-07), tenue à Genève du 22 octobre au 16 novembre 2007, revêtait une très grande importance pour les fournisseurs de services de navigation

aérienne, s'agissant du spectre des fréquences aéronautiques, de plus en plus convoité mais nécessaire à la fourniture des services de la navigation aérienne.

Dans le cadre des préparatifs de cette importante conférence, l'ASECNA a organisé, en coordination avec la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) (France), l'Agence nationale des fréquences (ANFR) (France), et EUROCONTROL (Europe), un séminaire sur le thème "CMR-07 : les enjeux du spectre des fréquences aéronautiques" qui s'est tenu à Dakar du 6 au 8 février 2007, à l'hôtel Ngor Diarama. Les fournisseurs de services de navigation aérienne des Etats voisins de l'ASECNA étaient invités à cet atelier.

Ont participé à cet atelier le Bureau régional pour l'Afrique occidentale et centrale de l'OACI, le Bureau régional de l'UIT à Dakar, l'Agence pour la gestion de l'espace aérien du Nigéria (NAMA), l'Administration de l'aviation civile de la Gambie (GCAA), l'Office national des aéroports du Maroc (ONDA), l'Agence de régulation des télécommunications et des postes du Sénégal (ARTP), un représentant de chacun des Etats membres de l'ASECNA, et des experts du siège de l'ASECNA.

Au total, plus d'une centaine de personnes ont participé à l'atelier.

2. DISCUSSION

La réunion s'est concentrée sur les enjeux du spectre des fréquences aéronautiques dans le domaine technique et institutionnel. L'attention des participants a été tout particulièrement appelée sur :

- L'importance de la collecte et de l'enregistrement des fréquences aéronautiques
- La lutte contre le brouillage
- Les mesures de coordination nationales, régionales et internationales à prendre pour protéger le spectre aéronautique
- Les préparatifs de la CMR-07, en particulier pour soutenir la position de l'OACI, qui a été présentée et expliquée par le Bureau régional pour l'Afrique occidentale et centrale, puis discutée

La réunion a formulé 5 Conclusions reposant sur l'engagement pris par les participants de prendre certaines mesures, et 16 Recommandations.

Certaines des conclusions et recommandations issues de l'Atelier pourront être partagées dans un cadre régional, sous la direction de l'OACI.

□ **Conclusions et recommandations proposées pour améliorer la gestion du spectre des fréquences interne et préparer la CMR-07**

Ces conclusions et recommandations ont trait aux mesures concrètes que pourraient prendre les Centres et Sièges de fournisseurs de services de navigation aérienne, concernant notamment :

- La méthode suivie pour l'assignation des fréquences
- L'enregistrement des fréquences
- L'appui aux démarches faites par les Administrations de l'aviation civile auprès des Agences nationales de réglementation des télécommunications
- L'analyse et l'enregistrement du brouillage local

On a signalé la nécessité de moderniser les outils de gestion du spectre des fréquences : formulaires d'enregistrement, gestion du spectre des fréquences, bases de données, formation, etc.

□ **Conclusions et recommandations proposées pour améliorer la gestion du spectre des fréquences dans la région et préparer la CMR-07**

Ces conclusions et recommandations ont trait aux mesures qui pourraient être prises, au niveau régional, dans le cadre de la coopération, concernant notamment :

- La coordination régionale pour prévenir, déceler et supprimer le brouillage
- Le partage de l'expérience acquise dans le domaine de la gestion du spectre des fréquences
- L'amélioration de la coopération avec l'UIT et l'UAT, moyennant la participation aux réunions COM radio
- L'amélioration de la coopération entre l'OACI, l'UIT, l'UAT et les Administrations de l'aviation civile
- La protection des fréquences assignées aux communications aéronautiques par satellite
- Le soutien à la position de l'OACI dans le cadre des préparatifs régionaux en vue de la CMR-07

3. CONCLUSION

En raison de l'importance du spectre des fréquences aéronautiques, **principale source de données brutes pour les systèmes CNS/ATM et donc pour la sécurité de la navigation aérienne** – il était judicieux d'organiser un tel atelier, pour :

- Mettre les Equipes techniques et opérationnelles de l'ASECNA en présence, pour qu'elle puissent s'informer et agir, en entendant les autorités réglementaires donner leurs différents points de vue : ARTP pour le Sénégal, EUROCONTROL pour l'Europe, Agence nationale des fréquences pour la France, UIT et OACI pour les organismes des Nations Unies
- Partager avec les autres fournisseurs de services de navigation aérienne l'expérience acquise dans le domaine de la gestion des fréquences aéronautiques
- Ouvrir la voie à la coopération régionale pour défendre les enjeux du spectre des fréquences aéronautiques

4.0 SUITE A DONNER PAR L'APIRG

4.1 La réunion est invitée à :

- Prendre acte des informations figurant dans la présente note
- **Examiner, amender et approuver les propositions de l'ASECNA concernant la nécessité de prendre des mesures appropriées et de créer un organisme régional spécialisé qui serait chargé de protéger le spectre des fréquences aéronautiques et de lutter contre le brouillage sous la direction de l'OACI , attendu que seule la Région AFI ne dispose pas d'un tel Sous-Groupe**
- Proposer un cadre pour les préparatifs de la CMR-11
- Formuler des Conclusions et/ou des Décisions pour la Région
